

# Rio Tinto

## Section 1. Identification

Nom du produit	: ALUMINIUM MÉTAL CORROYÉ, ALLIAGES SÉRIES 2XXX
Code du produit	: 285
Autres moyens d'identification	: 2014, 2014 Clad, 2017, 2022, 2024, 2024 Clad, 2024A, 2027, 2039, 2056, 2056 Clad, 2139, 2214, 2214 Clad, 2219, 2618, alliages 2XXX
Type de produit	: métal massif

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations	: Applications industrielles: Métal de première fusion ; coulée/fusion et alliage ; transformation et fabrication d'articles et d'articles semi-fabriqués, construction et produits de construction, produits d'emballage.
--------------	--

Données relatives au fournisseur	: Rio Tinto Aluminium 400-1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal Montreal, Quebec H3B 0E3 Canada Telephone: +1 514 848 8000
----------------------------------	--

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS	: rta.msds@riotinto.com
--	-------------------------

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence	: +1 215 207 0061 (Rio Tinto Aluminium) Assistance pour les urgences chimiques, déversements, incendies ou premiers soins.
---	---

## Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS	: Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.
-----------------	---

Classement de la substance ou du mélange	: Non classé.  Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue: 1.6%
--	--

### Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement	: Pas de mention de danger.
Mentions de danger	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Conseils de prudence	
Prévention	: Non applicable.
Intervention	: Non applicable.
Stockage	: Non applicable.
Élimination	: Non applicable.

## Section 2. Identification des dangers

**Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Aluminium.	>90	7429-90-5
fer	0.1 - 1.1	7439-89-6
Cuivre	0 - 3.3	7440-50-8
magnesium	0 - 1.5	7439-95-4
manganèse	0 - 0.9	7439-96-5
Silicium	0 - 0.8	7440-21-3
Zinc	0 - 0.25	7440-66-6
titane	0 - 0.2	7440-32-6

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin en cas de dommage à l'œil causé par le métal.
- Inhalation** : Non applicable.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin si des symptômes se développent. Les coupures doivent être traitées promptement et recouvertes. Le matériel chauffé peut provoquer des brûlures thermiques. En cas de brûlures, rafraîchir immédiatement la peau affectée avec de l'eau froide et continuer pendant aussi longtemps que possible ou appliquer des linges humides sur la zone affectée jusqu'à la consultation avec un médecin.
- Ingestion** : Non applicable.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Non applicable.
- Inhalation** : Non applicable.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Non applicable.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Aucune protection spéciale n'est requise. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Pas de danger d'incendie sauf en cas de formation de particules (petites projections, débris de tournage, poussière). La poussière d'aluminium en suspension peut représenter un sérieux danger d'explosion, particulièrement dans une atmosphère confinée. Éviter les étincelles et l'accumulation de décharges électrostatiques. Un mélange de particules fines et de grosses particules présente un danger potentiel d'explosion dans le cas où au moins 15 % à 20 % du matériau est d'une dimension inférieure à 44 microns (maille 325). Le polissage et le ponçage génèrent de la matière plus fine que le broyage, le sciage et la coupe. Dans le cas d'incendies impliquant de l'aluminium, utiliser un extincteur à poudre sèche de classe D.

**Agents extincteurs inappropriés** : Eau, mousse, agents d'extinction halogénés.

**Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Aucune.

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. L'aluminium peut perdre sa force structurelle lorsqu'il est exposé au feu, et il fond et se transforme en un liquide dangereux à des températures de 480 - 660 degrés Celsius (selon la composition de l'alliage).

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Aucune protection spéciale n'est requise.

**Remarque** : L'aluminium fondu peut exploser au contact de l'eau et de l'humidité et peut réagir violemment avec la rouille, certains oxydes de métal et les nitrates.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Aucun danger particulier.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Petit déversement** : Faire attention avec les objets tranchants ou lourds. Recyclez, si possible.

**Grand déversement** : Faire attention avec les objets tranchants ou lourds. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets. Recyclez, si possible. Ne pas essayer d'interrompre le débit d'aluminium fondu avec des pelles, des outils ou des chaussures. Circonscrire le déversement accidentel avec du sable sec. Laisser solidifier et refroidir à l'air à température ambiante.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Faire attention avec les objets tranchants ou lourds. En raison du risque d'explosion, les lingots d'aluminium et les débris métalliques doivent être soigneusement séchés avant d'être refondus. Utiliser les techniques standard de vérification de la température du métal avant de le manipuler. Aucun signe visuel ou de changement de couleur ne permet d'alerter que l'aluminium est chaud. Prendre beaucoup de précautions, le métal peut être brûlant. Pour plus d'informations relatives à la manipulation et au stockage de l'aluminium, consulter les documents suivants publiés par The Aluminum Association, 1525 Wilson Blvd, Suite 600, Arlington, VA 22209 ([www.aluminium.org](http://www.aluminium.org)) :
  - Consignes de manipulation de l'aluminium fondu.
  - Recommandations relatives au stockage et à la manipulation de poudres et de pâtes d'aluminium.
  - Consignes de manipulation des poudres d'aluminium générées au cours des diverses opérations de fabrication impliquant de l'aluminium.
 Voir également les Codes de l'association protection nationale américaine contre les incendies : NFPA 484: Norme relative aux matières combustibles.

Inspecter l'intégralité du lingot fondu avant de le placer dans le four et éliminer toute contamination de surface telle que l'eau, la glace, les dépôts de graisse et d'huile ainsi que toute contamination de surface occasionnée par le transport et le stockage.

Préchauffer et sécher de façon adéquate le lingot avant de le charger dans le four. Il est recommandé de chauffer les lingots intégralement à 400 °C. Il est généralement requis de chauffer une épaisseur de 25 mm pendant 2 heures pour amener l'aluminium à une température uniforme.

La séquence de charge dans le four doit être effectuée de manière à éviter une immersion complète des lingots dans l'aluminium en fusion pour éviter que l'humidité soit piégée sous le métal en fusion.

#### Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Ne pas couper, transporter ni même s'approcher de tuyaux émettant un son de craquement ou dégageant de la vapeur. Une fois que le tuyau ou le film est partiellement ou complètement humidifié : **REFROIDIR LE TUYAU JUSQU'À CE QUE L'INTÉRIEUR SOIT COMPLÈTEMENT SEC.** Si une telle méthode de refroidissement n'est pas applicable, laisser le tuyau en place et éloigner les personnes d'au moins 30 mètres pendant au moins 72 heures. (Voir la publication de Tinto Alcan intitulée « Potential Safety Hazards of immersing a coil of Aluminum Foil in water » [Dangers potentiels résultant de l'immersion d'un tuyau d'aluminium dans l'eau]).

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Aluminium.	<b>OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (as Al) 8 heures. Forme: Respirable fraction <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).</b> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Total <b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (as Al) 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> , (as Al) 8 heures. Forme: Empoussiérage

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Zinc Silicium	total Aucune. <b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Empoussiéragement total <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Total
magnésium manganèse	Aucune. <b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b> CEIL: 5 mg/m <sup>3</sup> , (as Mn) Forme: Fumée <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> , (as Mn) 10 heures. Forme: Fumée STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> , (as Mn) 15 minutes. Forme: Fumée <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).</b> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> , (as Mn) 8 heures. Forme: Fraction inhalable TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup> , (as Mn) 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire
Cuivre	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).</b> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> , (as Cu) 8 heures. Forme: Dust and mist TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fumée <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> , (as Cu) 10 heures. Forme: Dusts and Mists <b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Dusts and Mists TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fume
fer	<b>ACGIH TLV (États-Unis).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (as iron oxide) 8 heures. Forme: Poussière et fumée <b>NIOSH REL (États-Unis).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (as iron oxide) 10 heures. Forme: Poussière et fumée <b>OSHA PEL (États-Unis).</b> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> , (as iron oxide) 8 heures. Forme: Fumée
titane	Aucune.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Si le produit est sous sa forme solide: Aucune ventilation particulière requise. Une ventilation spécifique doit être utilisée afin d'extraire les fines poussières de métaux générées par le broyage, le sciage ou le ponçage afin d'éliminer les dangers d'explosion. Maintenir la concentration de poussière dans les conduits de ventilation sous la limite d'explosivité inférieure qui est de 40 g/m<sup>3</sup> (0,04 oz/ft<sup>3</sup>).

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Non applicable.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- : Laver abondamment après usage.

#### Protection oculaire/faciale

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. Recommandé: écran facial

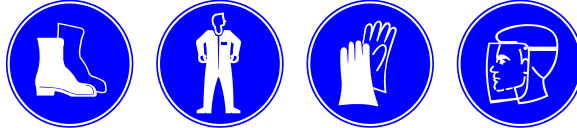
#### Protection de la peau

##### Protection des mains

- : Porter des gants épais capables de résister aux coupures conçus pour la manipulation des métaux.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Pour la manipulation de métal fondu : Les vêtements doivent être résistants aux gouttes de métal fondu et à la chaleur de rayonnement.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Recommandé: Pour la manipulation de métal fondu : Chaussures de sécurité ou chaussures munies de guêtres.
- Protection respiratoire** : Non applicable. Recommandé: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.
- Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)** :



## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Solide. [Métal.]
- Couleur** : gris à argent
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Non applicable.
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion** : 482 à 660°C (899.6 à 1220°F)
- Point d'ébullition** : Non applicable.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Taux d'évaporation** : Non applicable.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non applicable.
- Tension de vapeur** : Non applicable.
- Densité de vapeur** : Non applicable.
- Bulk density** : Non applicable.
- Granulométrie** : Non applicable.
- Densité relative** : 2.5 à 2.9
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude, méthanol, éther diéthylique, n-octanol et acétone.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Température de décomposition** : Non applicable.
- Viscosité** : Non applicable.

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. La poussière fine présente un danger d'explosion en cas de dispersion dans l'air à des concentrations élevées.
- Conditions à éviter** : Sous forme de particules, peut exploser lorsque mélangé avec des acides halogénés, des solvants halogénés, des bromates, des iodates ou du nitrate d'ammonium. Les particules d'aluminium peuvent réagir violemment au contact du cuivre, du plomb ou des oxydes de fer en générant de la chaleur à proximité d'une source d'inflammation ou d'une chaleur intense. L'aluminium fondu peut réagir violemment en cas de contact avec de l'eau.
- Matériaux incompatibles** : Sous forme de particules, peut exploser lorsque mélangé avec des acides halogénés, des solvants halogénés, des bromates, des iodates ou du nitrate d'ammonium. Les particules d'aluminium peuvent réagir violemment au contact du cuivre, du plomb ou des oxydes de fer en générant de la chaleur à proximité d'une source d'inflammation ou d'une chaleur intense. L'aluminium fondu peut réagir violemment en cas de contact avec de l'eau.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Aluminium.	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>2350 mg/l	4 heures
Silicium manganèse fer	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3160 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	9 g/kg	-
	CLmin Inhalation Poussière et buées	Rat	250 mg/m <sup>3</sup>	6 heures
	DL50 Orale	Rat	7500 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Irritation/Corrosion

##### Conclusion/Résumé

##### Yeux

: Non applicable pour le métal massif. Le contact oculaire de poussières d'aluminium peut causer de l'inconfort et de l'irritation.

#### Sensibilisation

##### Conclusion/Résumé

##### Peau

: Non sensibilisant.

##### Respiratoire

: Non sensibilisant.

#### Mutagénicité

##### Conclusion/Résumé

: Pas d'effet mutagène.

#### Cancérogénicité

##### Conclusion/Résumé

: PAS d'effet cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

##### Conclusion/Résumé

: N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.



## Section 11. Données toxicologiques

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : PAS d'effet tératogène.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Non applicable.  
**Inhalation** : Non applicable.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Non applicable.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Aucune donnée spécifique.  
**Effets différés possibles** : Aucune donnée spécifique.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Aucune donnée spécifique.  
**Effets différés possibles** : Aucune donnée spécifique.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
fer	Subchronique LOAEL Orale Subchronique NOAEL Inhalation Poussière et buées	Rat Rat	26 mg/kg 5 mg/m <sup>3</sup>	12 semaines 4 semaines

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité



## Section 11. Données toxicologiques

### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Aluminium.	CE50 >100 mg/l	Algues - Selenastrum capricomutum	72 heures
	CE50 >100 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	CE50 >100 mg/l	Poisson - Salmo trutta	96 heures

**Conclusion/Résumé** : Aucune classification aiguë ou chronique ne convient à l'aluminium. Conclusion basée sur des résultats non toxiques inférieurs à la valeur de référence d'écotoxicité des tests avec de l'aluminium sous forme de métal, de l'oxyde d'aluminium et de l'hydroxyde d'aluminium à des concentrations de 100 mg/l à un pH de 8-8,5 (solubilité maximale attendue de l'aluminium).  
Tout l'aluminium présent dans le sol ou dans l'environnement aquatique provient de sources naturelles. La contribution et l'impact sur l'environnement des sources locales ne sont pas significatifs.

### Persistance et dégradation

**Conclusion/Résumé** : Non applicable

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Aluminium.	-	-	Non facilement

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
Aluminium.	-	-	-

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non mobile dans des conditions environnementales normales. Peut s'infiltrer dans le sol à un pH faible (<5,5) ou élevé (>8,5)

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Recyclez, si possible.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur : Non applicable.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non applicable.

## Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé  
 Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
 CWA (Clean Water Act) 307: Cuivre; Zinc

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

### SARA 311/312

Classification : Non applicable.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

### SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
<b>Feuille R - Exigences en matière de rapport</b>	Aluminium.	7429-90-5	>90
	Cuivre	7440-50-8	0 - 3.3
<b>Avis du fournisseur</b>	Aluminium.	7429-90-5	>90
	Cuivre	7440-50-8	0 - 3.3

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

### Réglementations d'État

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: ALUMINUM; COPPER  
**New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Copper  
**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: ALUMINUM; COPPER  
**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: ALUMINUM; COPPER FUME

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

### Listes internationales

#### Répertoire national

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire de Corée** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques de Taiwan** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Canada

- SIMDUT (Canada)** : Non classé.  
**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Aluminium (fumée ou poussière seulement); Cuivre (et ses composés)

## Section 16. Autres informations

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	0
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

### National Fire Protection Association (États-Unis)



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classé.	

### Historique

**Date d'édition/Date de révision** : 05/08/2016

**Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- IMSBC = International solides en vrac code Cargos Maritime
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

**Références** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

## Section 16. Autres informations

United States / 4.7 / FR-CA

### [Avis au lecteur](#)

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.**

**Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**